

## REGISTRE DES VISITEURS

---

**Q.1** : Avez-vous visité d'autres poulaillers dans la journée?  Oui  Non → **Si oui**, répondre aux questions 2 et 3.

**Q.2** : Est-ce qu'il y a eu un manquement à la biosécurité dans les bâtiments visités précédemment?  Oui  Non

**Q.3** : Les oiseaux étaient-ils atteints de maladies contagieuses?  Oui  Non

→→→ Si vous avez répondu **oui** aux **questions 2 ou 3**, **vous n'êtes pas autorisé à entrer**.

---

**La signature de ce registre vous engage à ce qui suit** : port d'un vêtement protecteur et d'un bonnet ; port de couvre-chaussures propres ou lavage des chaussures et utilisation d'une solution désinfectante ; lavage des mains au robinet de l'évier ou avec une solution désinfectante avant l'entrée dans le bâtiment et avant la sortie de ce celui-ci. De plus, le visiteur s'engage à respecter la politique régissant les visiteurs suivante :

En considération des normes strictes de bien-être animal et des programmes de biosécurité et de sécurité en place à l'intention des employés, il est demandé que tous les visiteurs respectent des procédures similaires au moment de visiter l'unité de production d'une ferme.

**Comme visiteur, je reconnais que je dois respecter les politiques en vigueur sur cette ferme.**

**Je reconnais et conviens également de ce qui suit :**

- Les oiseaux doivent être manipulés avec respect, compassion et dignité en tout temps et tout abus ou mauvais traitement est strictement interdit.
- Les visiteurs sont tenus de contribuer au respect de normes optimales de bien-être animal et de biosécurité.
- Les visiteurs doivent respecter toute politique, procédure ou directive donnée par les représentants de la ferme et qui pourraient affecter la santé ou le bien-être des oiseaux.
- Les visiteurs doivent signaler au responsable du site de production tout abus ou mauvais traitement de nos animaux.
- Dans l'éventualité où cette démarche soulève toujours un doute, les visiteurs doivent contacter les autorités officielles au sein de la *Fédération des producteurs d'œufs du Québec* et rapporter la situation au 1-800-665-6383. Au besoin, la Fédération partagera l'information avec le MAPAQ et procédera à une enquête conjointe dans les plus brefs délais lorsque requis.
- Tous les visiteurs doivent respecter les protocoles de biosécurité à la ferme des exploitations individuelles pendant qu'ils se trouvent à la ferme.
- J'ai lu et je conviens des conditions ci-dessus dans lesquelles les visiteurs sont autorisés à visiter la ferme \_\_\_\_\_ (nom de la ferme).
- En signant le registre des visiteurs ou le dossier équivalent, je reconnais avoir compris la Politique régissant les visiteurs et que j'en respecterai toutes les conditions.

